

**DÉLIBÉRATION N°2020-21\_140  
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 8 juillet 2021**

**4- Affaires financières**

**Point 4.9 – Approbation d'un accord transactionnel entre l'université et un agent contractuel**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3  Suffrages exprimés : 22  Pour : 22 Contre : 0
---	--

VU les articles 2044 à 2052 du code civil ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 423-1 ;

VU le code de l'éducation, notamment son article D. 123-9.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration autorisent la Présidente à négocier et à signer un accord transactionnel avec un agent contractuel.

Besançon, le 12 juillet 2021.



Pour la présidente et par délégation  
La directrice générale des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rabia DEGACHI".

Rabia DEGACHI

*Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités  
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

